

LA CLAUSE DE DÉBIT FORMATION :

Ce modèle est établi à titre indicatif

Rappel : la réglementation applicable

La clause de dédit formation permet à l'employeur d'exiger d'un salarié, ayant bénéficié d'une formation entièrement financée par l'entreprise, de rester un minimum de temps à son service. En cas de rupture anticipée du contrat de travail à l'initiative du salarié, celui-ci s'engage à rembourser les frais de formation engagés.

Cette clause doit être rédigée avant le début de la formation et doit préciser :

- la date, la nature et la durée de la formation ;
- le coût des dépenses engagées par l'employeur (attention, elles doivent être supérieures aux dépenses de formation imposées par la loi ou la convention collective) ;
- le montant et les modalités de remboursement à la charge du salarié.

La jurisprudence impose le respect :

- par l'employeur signataire de ses engagements en matière de formation ;
- d'une proportionnalité entre les dépenses réelles engagées par l'employeur et l'indemnité demandée au salarié ;
- de la possibilité pour le salarié de démissionner.

Attention : cette clause ne peut pas être conclue dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Madame, Monsieur,

À compter du, vous suivrez un stage relatif àet dispensé par l'organisme de formation suivant:.....

Ce stage vous permettra d'atteindre l'objectif professionnel suivant(exemple : améliorer vos connaissances dans un certain domaine technique).

Le coût de ce stage entièrement à notre charge s'élèvera àeuros, Cette somme dépasse l'obligation légale (ou conventionnelle selon le cas) de participation au financement de la formation professionnelle. Il comprend les prestations suivantes :

En contrepartie de cette formation , vous vous engagez par la présente à rester au service de l'entreprise pendant une période de.....(semaines, mois, ans) après la fin du stage.

En cas de rupture anticipée du contrat de travail à votre initiative, vous vous engagez à rembourser les frais de formation engagés, soit la somme de.....euros (une copie de la facture vous sera remise dès sa réception).

Cependant, dans le respect du principe de proportionnalité, ce montant sera réduit de% par trimestre (ou autre périodicité) passé dans notre entreprise.

La somme due est payable (au choix) :

- en une seule fois ;
- ou
- aux échéances suivantes

Fait en deux exemplaires à....., le.....

Signatures des parties